



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'EPURATION DES EAUX USEES
COSSONAY-PENTHALAZ-PENTHAZ-DAILLENS-BETTENS

Penthaz, le 16 octobre 2015

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL
1303 PENTHAZ

2015-Préavis du Comité de direction- N° 4/2015
Crédit d'Etude :
Traitement des Micropolluants, nouveau bâtiment de service et
Installations de production d'énergies renouvelables

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

Lors du dernier conseil de notre Association, nous vous avons informé des derniers éléments sur les micropolluants et l'incidence financière que ceux-ci auront sur notre budget 2016.

Dans ce contexte, votre comité vous présente ci-dessous le coût de l'étude nécessaire à la réalisation du traitement des micropolluants, la construction d'un nouveau bâtiment de service, y compris une installation de production d'énergies renouvelables.

Mandat	Montant CHF HT
1. Projet d'ouvrage traitement des micropolluants.	75'000.00
2. Projet d'ouvrage nouveau bâtiment de service.	35'000.00
3. Organisation et suivi des essais pilotes de septembre 2015 à décembre 2016	64'000.00
Divers et imprévus	26'000.00
Total CHF HT	200'000.00

A noter que les points 1 et 2 sont en cours actuellement. Nous aurons des chiffres plus précis d'ici la fin de l'année.

Les descriptifs de ces différentes prestations ressortent d'un document qui nous a été remis par le bureau Triform, dont nous joignons à la présente les points 3.1, 3.2 et 3.3.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AIEE

1. vu le préavis du Comité de direction N° 4/2015 relatif au crédit d'étude :

Traitement des Micropolluants, nouveau bâtiment de service et
Installations de production d'énergies renouvelables.

2. ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cette affaire
3. considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- D'autoriser le Comité de direction de notre Association à engager le crédit d'étude nécessaire à cette réalisation de Fr. 200'000.-.
- De financer ces travaux par un emprunt auprès d'un établissement financier ou par les liquidités courantes de l'Association.
- De porter la valeur de ces travaux à l'actif du Bilan et de les ajouter au préavis futur. L'amortissement se fera sur l'ensemble du préavis.

Association intercommunale
pour l'épuration des eaux usées
Cossonay-Penthalaz-Penthaz-Daillens-Bettens

Le Président

Le Secrétaire

R. Devantay

B. Augsburgger